

Accès aux formations de santé

De nouvelles perspectives pour les étudiants en sciences infirmières et en sciences de la rééducation et de la réadaptation

En septembre 2022, l'Université de Rennes 1 inaugurera, dans le cadre d'une expérimentation portée par sa faculté de médecine, en partenariat avec l'Université Rennes 2, l'Université de Bretagne Sud et l'EHESP, un **portail d'accès aux formations de santé incluant les cursus paramédicaux** proposés par les 10 Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) des départements des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, et de l'Institut de formation en pédicurie-podologie, ergothérapie et masso-kinésithérapie de Rennes (IFPEK)¹.

➤ Vers une stratégie territoriale pour la formation et la recherche en santé,

Cette expérimentation prévue pour cinq ans, entre janvier 2021 et juillet 2026, s'inscrit dans le processus d'universitarisation des formations paramédicales en général, et en soins infirmiers en particulier. Cette nouvelle structuration vise à développer une stratégie territoriale pour la formation et la recherche en santé et à promouvoir l'exercice pluri-professionnel coordonné. Elaborée avec l'ensemble des acteurs, elle permet de garantir l'acquisition des compétences des référentiels de formation actuels et le caractère professionnalisant spécifique à chaque formation concernée. Elle permet également d'offrir aux étudiants davantage de passerelles et de perspectives ainsi qu'une réelle plus-value en termes de formation académique et de formation à la recherche.

➤ Une option Sciences infirmières au sein du Parcours Accès Spécifique Santé (PASS)

L'Université de Rennes 1 proposera, à la rentrée 2022, jusqu'à 200 places en option Sciences Infirmières aux étudiants inscrits en PASS sur le site de Rennes ou sur ses sites délocalisés dans les IFSI : 41 places à Lorient, 22 à Pontivy, 70 à Rennes, 45 à Saint-Brieuc et 22 à Vannes.

L'option inclut 100 heures de formation, dont un tiers de capsules pédagogiques enregistrées et deux tiers de modération en distanciel, valant 10 ECTS.

Ces enseignements sont dispensés par des enseignants/formateurs des IFSI et sont basés sur les contenus indispensables des blocs de compétences cœur de métier :

- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
- Sciences et techniques infirmières, interventions
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- Infectiologie Hygiène

Les étudiants qui auront validé les 60 ECTS de cette 1^{re} année universitaire auront la possibilité d'intégrer la 2^e année des études de soins infirmiers au sein de l'un des 10 IFSI du territoire de l'expérimentation et pourront continuer un parcours universitaire en s'inscrivant en Licence Science pour la Santé (L2 parcours Sciences infirmières).

Concrètement, quelle procédure sur Parcoursup ?

L'option Sciences infirmières est ouverte sur Lorient, Pontivy, Saint Brieuc, Vannes et Rennes.

Elle est accessible en formulant un ou plusieurs vœu(x) sur Parcoursup :

PASS Morbihan, PASS Rennes ou PASS Saint-Brieuc, option Sciences infirmières

¹ Territoire de l'expérimentation : les 10 IFSI des départements des Côtes d'Armor (Dinan, Lannion et Saint-Brieuc), d'Ille et Vilaine (Fougères, Rennes CHU, Rennes CH Guillaume Régnier, Saint-Malo) et du Morbihan (Lorient, Pontivy, Vannes) ainsi que l'Institut de formation en Pédicurie-Podologie, Ergothérapie, Masso-Kinésithérapie (IFPEK) de Rennes

CONTACT PRESSE

TYPHAINE LAMBART-DIOUF, DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION

TYPHAINE.LAMBART@UNIV-RENNES1.FR

+33 2 23 23 53 20

+33 6 49 09 06 20

➤ Une option Santé en 1^{re} année de formation en soins infirmiers

Dès septembre 2022, les étudiants en 1^{re} année préparant au diplôme d'Etat infirmier suivront l'option santé de l'Université de Rennes 1 préparant l'accès en médecine. Cette option de 100 heures (10 ECTS) est d'ores et déjà intégrée aux Licences Accès Santé (L.AS) proposées par les universités de Rennes 1, Rennes 2 et de Bretagne Sud.

Les étudiants des IFSI auront ainsi la possibilité, sur la base du volontariat, de **se présenter pour un accès direct en 2^e année de médecine** dans le cadre d'un groupe de parcours, défini conformément à l'arrêté du 4 novembre 2019.

Les étudiants infirmiers pourront également valider, en plus du diplôme d'Etat infirmier, une licence mention Sciences pour la Santé au cours de leur formation professionnalisante dispensée par les IFSI. Ils auront ensuite la possibilité de poursuivre leur parcours universitaire en s'inscrivant en master mention Santé, pour lequel un parcours sciences infirmières sera développé.

➤ Vers un parcours recherche Master - Doctorat

L'Université de Rennes 1 souhaite inscrire sa démarche d'universitarisation dans un processus LMD (Licence-Master-Doctorat) complet afin de :

- renforcer les échanges entre formations et favoriser la mise en place d'enseignements communs ;
- faciliter les passerelles vers les masters des Universités de Rennes 1, de Rennes 2, de Bretagne Sud et de l'EHESP ;
- développer des parcours dédiés à la recherche pour les professionnels paramédicaux niveau master et doctorat ;
- constituer un vivier d'enseignants-chercheurs paramédicaux afin de développer des capacités de recherche parmi les personnels paramédicaux et de constituer une filière complète en formation-recherche ;
- produire des nouveaux profils avec une garantie de professionnalisation.

En partenariat avec l'institut de formation des professionnels de santé du CHU de Rennes, en collaboration avec les enseignants de la faculté de médecine, responsables de la formation infirmière pratique avancée (IPA), l'Université de Rennes 1 souhaite proposer, à la rentrée 2023, un parcours sciences infirmières au sein d'un Master mention Santé avec trois options : expertise clinique, recherche en sciences infirmières et santé publique.

En savoir plus

Consultez le site [acces-sante.univ-rennes1.fr](https://www.acces-sante.univ-rennes1.fr)

Rendez-vous le samedi 26 février, entre 9h et 17h, sur le campus Santé de Villejean lors de la journée portes ouvertes. Programme & inscription : [portesouvertes.univ-rennes1.fr](https://www.portesouvertes.univ-rennes1.fr)